

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

HAUTE-LOIRE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE SANSSAC L'EGLISE**

Séance du 27 octobre 2023

N° 2023 – 50

Nombre de membres

Afférents au CM : 15

En exercice : 14

Présents : 10

Votants : 14

Date de convocation

Le 20/10/2023

Date d'affichage

Le 20/10/2023

Objet de la délibération 2023-50 :
Avenant n°1 au marché de
travaux du lot 11 chapes flottantes
entreprise DESSIMOND Eric
pour la construction de la nouvelle
mairie

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture le **31 OCT. 2023**

Et publication ou notification

du **31 OCT. 2023**

L'an deux mil vingt-trois et le 27 octobre à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BERAUD Jean-Yves, en qualité de maire.

Présents : Messieurs BERAUD Jean-Yves, BARRET Denis, BOYER Joseph, JACQUES Cyrille, MAZOYER Gérard, Mesdames CHACORNAC Emmanuelle, DELMAS Marie-Claude, FELGINES Florence, FOURNET-FAYARD Marjolaine, GIRAUD Corinne.

Excusés : Monsieur GUILHOT Stéphane qui a donné procuration à Monsieur JACQUES Cyrille, Monsieur COSME qui a donné procuration à Madame CHACORNAC Emmanuelle, Madame JAMMES Sandrine qui a donné procuration à Madame FOURNET-FAYARD Marjolaine, Madame DURAND Claudine qui a donné procuration à Monsieur BERAUD Jean-Yves,

Participait à la réunion : Madame ALBARET Jeannine secrétaire de mairie/DGS.

Madame CHACORNAC Emmanuelle a été désignée secrétaire de séance.

Dans le cadre du projet de construction d'une nouvelle mairie, il a été décidé par délibération du conseil municipal du vendredi 9 septembre 2022 d'attribuer et de notifier le marché de travaux du lot n°11 – Chapes flottantes auto-lissantes à la SARL DESSIMOND Eric pour un montant de 4 277,20 € HT.

Dans le cadre des travaux réalisés par la SARL DESSIMOND Eric, des adaptations de chantier ont été opérées conduisant à une modification du contenu des ouvrages prévus dans le marché de base du lot n°11. Ces modifications, telles que détaillées dans le devis n°10317 en date du 02 décembre 2022, concernent des travaux supplémentaires d'un montant HT de 136,00 €.

A ce titre, au regard de l'avenant n°1 au marché de travaux du lot n°11 – Chapes flottantes auto-lissantes, dont la SARL DESSIMOND Eric est titulaire, le prix global et forfaitaire est désormais de 4 413,20 € HT soit 5 295,84 € TTC.

Sur la base de ces éléments, il est demandé au conseil municipal :
-d'approuver le devis n° 10317 de la SARL DESSIMOND Eric correspondant à une plus-value de 136,00 € HT.

AR Prefecture

043-214302333-20231027-2023_50-DE
Reçu le 31/10/2023

-d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 au marché de travaux du lot n°11 – Chapes flottantes auto-lissantes dont la SARL DESSIMOND Eric est titulaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- approuve le devis n°10317 de la SARL DESSIMOND Eric correspondant à une plus-value de 136,00 € HT.

- autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 au marché de travaux du lot n°11 – Chapes flottantes auto-lissantes dont l'entreprise DESSIMOND Eric est titulaire.

Pour :	11	
Abstention :	3	GIRAUD GUILHOT JACQUES
Contre :	0	

Fait et délibéré, le 27 octobre 2023,
Au registre sont les signatures pour copie conforme



Le Maire,

BERAUD Jean-Yves

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. La Juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

AR Prefecture

043-214302333-20231027-2023_50-DE
Reçu le 31/10/2023